



Dinant Montmartre 2026 Règlement et Conditions de participation

La prochaine édition de **Dinant Montmartre** aura lieu le **dimanche 27 septembre 2026** à Dinant (Belgique) dans le quartier St Nicolas, le quartier St Roch ainsi qu'autour du Centre Culturel de Dinant, esplanade princesse Elisabeth de Belgique.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

L'événement **Dinant Montmartre** est ouvert aux catégories d'arts plastiques suivantes : Peinture, dessin, aquarelle, sculpture, céramique, poterie, dinanderie, art numérique, gravure, orfèvrerie, verrerie, calligraphie, photographie,...

L'artiste inscrit ne peut présenter que des œuvres originales dont il est personnellement l'auteur.

Il est donc interdit d'exposer, proposer et vendre des articles achetés dans le commerce.

La création d'œuvres et les démonstrations techniques sur place sont encouragées et souhaitées mais pas obligatoires.

La vente des œuvres exposées est autorisée et libre.

Les artistes sont libre et n'ont pas de compte à rendre à l'organisateur de l'événement.

INSCRIPTIONS

Les artistes souhaitant participer à **Dinant Montmartre** doivent s'inscrire via le formulaire sur ce site et s'engagent à respecter le présent règlement.

Les inscriptions sont possibles jusqu'au 10/09/2026.

L'inscription n'est valide qu'après paiement des frais de participation par virement.

Les frais de participation sont de 40 € à verser du le compte de l'asbl Dinant Montmartre

- IBAN : BE92 1030 1472 9823. BIC : NICABEBB

De cette somme 20 € font office de caution et seront remboursés en fin d'événement entre 18h et 19h30. Caution à récupérer sur place uniquement.

Cette caution ne sera pas rendue dans les cas suivants :

- Désistement pour quelque motif que ce soit.
- Manquement au règlement.
- Non validation de la présence le jour de l'événement avant 9h30.
- Non récupération de la caution le jour de l'événement entre 18h et 19h30.

EMPLACEMENTS

Les emplacements de chaque artiste exposant sont décidés et attribués par l'organisateur.

Si l'artiste a un accord avec un riverain pour occuper un jardin, un garage, une cour,... il est doit le préciser lors de l'inscription et sera placé à cet endroit pour exposer.

Si l'artiste souhaite un emplacement particulier (à proximité d'autres artistes, rue spécifique, accès pmr, ...) il peut le préciser lors de l'inscription. Cette demande sera prise en compte lors du placement mais l'organisateur ne garantit pas que cette demande puisse être totalement satisfaite.

L'organisation met gratuitement à disposition 1 barrière nadar par emplacement mais ne fournit ni tente, ni mobilier, ni électricité.

Les tonnelles, parasols ou tentes sont interdits sur l'entièreté du parcours.

Si la météo est jugées à risque par les organisateurs, la permission d'installer une tonnelle pourrait être autorisée sous réserve de validation de l'organisateur.

L'organisation possède des cimaises qui peuvent être louées au prix de 20€ pièce. (hauteur 2,1m/largeur 1,6m) Commande à préciser lors de l'inscription et frais de location à ajouter au versement des frais de participation. Attention nombre limité.

HORAIRES

Le jour de l'événement les artistes doivent se présenter à l'accueil organisation, place saint Nicolas, entre 7h30 et 9h.

L'emplacement d'exposition de chaque participant ne sera communiqué par nos équipes que lors de l'accueil le matin même de l'événement.

L'installation des artistes exposant se fait entre 7h30 et 9h.

La plupart des rues sont accessibles aux voitures pour le montage et démontage mais **aucun véhicule ne sera admis sur site entre 9h et 18h.**

Des parkings artistes seront prévu

Le démontage des stands pourra débuter à 18h et devra être terminé pour 19h30.

Les exposants devront récupérer leur caution au point accueil organisation, place saint Nicolas uniquement entre 18h et 19h30.

RESPONSABILITE

L'asbl Dinant Montmartre est l'organisatrice de l'événement .

L'inscription de l'artiste pour l'événement **Dinant Montmartre** entraîne l'acceptation par l'artiste des clauses de ce règlement qui forme un contrat entre parties.

L'organisateur ne prend aucune responsabilité à l'égard des exposants en cas de dégradation ou vol des oeuvres exposées.

L'artiste est seul responsable de la vente de ses oeuvres.

L'organisateur n'est pas responsable en cas d'annulation de l'événement si l'annulation est due à un cas de force majeure.

Cela inclut des événements imprévisibles et irrésistibles qui sont extérieurs à la volonté de la partie.

Des questions ? dinantmontmartre@gmail.com